



Rapport annuel 2012

1. Activités de la commission

La Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) est la commission spécialisée de la Confédération pour les questions concernant la protection du patrimoine culturel et l'archéologie. Elle conseille les départements sur toutes les questions fondamentales relatives à ces deux domaines, et coopère à l'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN du 1^{er} juillet 1966 ; RS 451) ainsi qu'à l'élaboration et à la mise à jour des inventaires des objets d'importance nationale. Elle établit des expertises à l'intention des autorités fédérales et cantonales. Elle donne son avis à la demande de l'OFC, sur des requêtes d'aides financières dans le domaine de la conservation des monuments historiques, encourage les travaux de base et suit les développements en cours dans ses domaines de compétence. Elle collabore et entretient des échanges scientifiques avec tous les milieux intéressés.

Toutes les explications relatives à l'organisation de la conservation des monuments et de l'archéologie en Suisse, aux tâches de la Commission fédérale des monuments historiques et à l'organisation de celle-ci sont contenues dans les rapports annuels 2003 et 2008. Elles restent valables et nous y renvoyons le lecteur. La LPN et l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) avec son Règlement sont les bases légales sur lesquelles reposent les procédures de travail de la commission.

Pendant l'année faisant l'objet de ce rapport, la commission a siégé quatre fois à Berne (le 3 février, le 13 avril, le 12 juillet et le 14 septembre), une fois à Saint-Gall (le 1^{er} juin) et une fois à Lausanne (le 30 novembre). Elle a validé 17 expertises et prises de position, 9 restant en traitement à la fin de l'année. La séance du mois de juin fut accompagnée d'une visite de la cathédrale de Saint-Gall où la Commission était invitée à donner son avis sur le nouvel aménagement de la zone de l'autel. Pendant la séance de novembre, et à l'invitation du canton de Vaud, la CFMH a visité le Château Saint-Maire à Lausanne ; il s'agissait pour elle de prendre position sur un projet de restauration, de rénovation et de modernisation du château.

2. Composition de la commission

En 2012, la commission se composait des personnalités suivantes :

Président:			
Nott Caviezel	Dr ès lettres, historien de l'art et de l'architecture, professeur et rédacteur	Berne	BE

Vice-présidents:			
Jacques Bujard	Dr ès lettres, archéologue, Conservateur des monuments du canton de Neuchâtel	Neuchâtel	NE
Stefan Hochuli	Dr ès lettres, archéologue, responsable du Service des monuments historiques et de l'archéologie du canton de Zoug	Hünenberg-See	ZG
Membres:			
Peter Baumgartner	Architecte, conservateur suppléant du canton de Zurich	Zurich	ZH
Renaud Bucher	Conservateur du canton du Valais	Sion	VS
Jürg Conzett	Ingénieur du bâtiment EPF/SIA	Coire	GR
Leza Dosch	Dr ès lettres, historien de l'art	Coire	GR
Pia Durisch	Architecte EPF/SIA/FAS	Lugano-Massagno	TI
Brigitte Frei-Heitz	Historienne de l'art, responsable des monuments historiques du canton de Bâle-Ville	Pratteln	BL
Bettina Hedinger	Dr ès lettres, archéologue et historienne de l'art, conservatrice et directrice suppléante du service des monuments historique du canton de Thurgovie	Frauenfeld	TG
Eduard Müller	Lic. ès lettres, historien de l'art, conservateur du canton d'Uri	Seelisberg	UR
Sabine Nemec	Architecte dipl. EPFL, directrice de l'Office du patrimoine et des sites du canton de Genève, conservatrice cantonale des monuments	Genève	GE
Doris Warger	Conservatrice/restauratrice SCR	Frauenfeld	TG
Karin Zaugg Zogg*	Lic. ès lettres, historienne de l'art, conservatrice des monuments de la Ville de Bienne	Gléresse	BE
Bernard Zumthor	Dr ès lettres, historien de l'art et de l'architecture	Genève	GE
Secrétariat:			
Vanessa Achermann	Lic. ès lettres, historienne de l'art et de l'architecture	Berne	BE

* Karin Zaugg Zogg est également membre de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP)

Le vice-président, M. Jacques Bujard et deux membres, MM. Leza Dosch et Eduard Müller, ont quitté la commission fin 2012 en raison de la limitation de la durée de leurs mandats. Nous les remercions de tout cœur d'avoir mis, depuis 2001, au service de la CFMH leur engagement et leurs compétences pendant toutes ces années. Nos vœux les accompagnent.

3. Questions de fond

Stratégie énergétique 2050

En 2012, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a lancé une procédure de consultation qui avait pour objet la révision de la loi sur l'énergie (LEne du 26 juin 1998, RS 730.0) dans le cadre de « Stratégie énergétique 2050 ». Comme la révision prévue concerne également le domaine des tâches de la CFMH et que la proposition d'introduire un délai de trois mois pour la réalisation des expertises des commissions aurait des incidences directes sur les conditions de travail des deux commissions proches que sont la CFNP et la CFMH, la CFMH s'est prononcée le 31 juillet 2012, dans le cadre de la consultation des offices. Elle a salué deux des objectifs majeurs de la stratégie énergétique : économiser l'énergie et recourir davantage aux énergies renouvelables indigènes pour couvrir les besoins en énergie. Des propositions de modification ont par contre été faites pour certains articles qui ont suscité de grandes réserves.

La CFMH s'est d'emblée acheminée à deux articles qui faisaient de l'utilisation et du développement des énergies renouvelables un objet d'intérêt national et accordaient à certaines installations de production, à partir d'une certaine taille, un intérêt national « particulier », intérêt explicitement équivalent ou supérieur à celui de préserver les objets inscrits aux différents inventaires fédéraux de la protection de la nature et du paysage, de la protection du patrimoine ou des sites bâtis. La CFMH trouve problématique, voire inacceptable, une telle sous-évaluation des objets inscrits aux différents inventaires fédéraux, laquelle est contraire aux objectifs mentionnés à l'art. 78 Cst. et mis en œuvre dans la LPN. Un second article est venu accentuer cette tendance, qui dispose que le DETEC peut déclarer d'intérêt national des installations de moyenne importance n'atteignant pas la taille requise. La CFMH a demandé la suppression de cette clause et par conséquent l'élimination de la pesée des intérêts et a proposé que la reconnaissance de l'intérêt national soit assortie pour les différents agents énergétiques de l'obligation de présenter un plan de protection et d'utilisation.

La CFMH a demandé par ailleurs que dans le cadre de la définition d'une planification commune de l'utilisation des eaux qu'il convient de saluer, la désignation des zones et des tronçons de cours d'eau à préserver soit obligatoire et non pas une simple option, et exigé que le texte soit complété par une mention précisant que les objets des inventaires fédéraux découlant de la LPN soient particulièrement pris en compte.

Et enfin, elle s'est montrée critique sur certaines positions et certains commentaires d'un article qui prévoit des économies d'énergie dans les bâtiments. Ses réserves concernaient en particulier une réglementation globale permettant de contourner les prescriptions cantonales et communales en autorisant un dépassement de 20 cm en hauteur ou en longueur pour des travaux destinés à améliorer l'efficacité énergétique. Comme les prescriptions cantonales et communales prennent souvent en compte les impératifs techniques du patrimoine bâti, la CFMH recommande de biffer sans autre le passage incriminé et de compléter l'article par une indication relative à l'importance particulière des monuments historiques et des sites construits à protéger.

La commission a demandé en outre que des adaptations soient apportées au nouvel article relatif au délai d'expertise concédé à la CFMH et à la CFNP.

Les paysages naturels intacts, les paysages culturels inestimables et les sites bâtis fruits de l'évolution historique font partie de l'identité de notre pays ; ils doivent être préservés dans leur fonction d'espace vital intact pour la faune et la flore et de lieux de détente pour la population de notre pays. Il faut que les générations présentes et à venir trouvent des espaces habitables où il fait bon vivre et que la Suisse reste un lieu de séjour apprécié des touristes. Les objets inscrits aux différents inventaires fédéraux ne bénéficient pas seulement d'une protection adéquate parce que cela répond aux impératifs de sauvegarde de la nature et du patrimoine, mais parce qu'ils sont essentiels pour l'économie en général et pour l'industrie du tourisme en particulier, si importante en Suisse. La CFMH est par conséquent d'avis que, dans la stratégie énergétique 2050, la priorité donnée au développement des énergies renouvelables s'applique d'abord aux régions situées à l'extérieur des objets recensés dans l'IFP et à distance respectable des sites construits d'importance nationale selon le classement ISOS. Cela n'exclut pas la réalisation de projets d'importance stratégique ou n'ayant qu'un impact minime sur les objets protégés.

4. Expertises et préavis

La CFMH a donné les expertises et préavis suivants en 2012 :

Cant.	Commune	Objet	À l'intention de	Terminé
BE	Nidau	Archéologie à l'intérieur du périmètre du projet urbain Vision AGGLOlac	Direction de l'instruction publique du canton de Berne, office de la culture	21.02.2012
VD	Crans-près-Céligny	Valeur du décor intérieur de l'église et de sa restauration	Service immeubles, patrimoine et logistique du canton de Vaud, Section monuments et sites	22.02.2012
*UR	Bürglen	Travaux sur le chemin rural d'Acherberg	Office fédéral de l'agriculture, Améliorations foncières	01.03.2012

VD	Grandson	Château, mesures prévues par la commission de construction	Commission de construction du Château de Grandson / Service immeubles, patrimoine et logistique du canton de Vaud, Section monuments et sites	07.03.2012
LU	Lucerne	Emplacement de la tour près de l'Hôtel Seeburg	Canton de Lucerne, Département de la construction, de l'environnement et de l'économie, Développement territorial	08.03.2012
*TG	Steckborn	Transformation, démolition et nouvelle construction aux abords du Turmhof et construction d'une nouvelle passerelle	Office fédéral de la culture, section Patrimoine culturel et monuments historiques	05.04.2012
ZG	Zoug	Restaurant Rötberg, mise sous protection, Blasenbergrasse 15	Tribunal administratif du canton de Zoug	25.04.2012
*UR	Bürglen	Travaux sur le chemin rural d'Acherberg, documentations complémentaires	Office fédéral de l'agriculture, Améliorations foncières	14.05.2012
*TI	Bellinzone	Gare voyageurs CFF, démolition et nouvelle construction	Chemins de fer fédéraux suisses CFF Bellinzone	24.05.2012
BE	Kirchlindach	Projet de directives concernant les matériaux et les formes à l'intérieur et à l'extérieur de l'ensemble Halen lors de futurs travaux d'assainissement et de réfection	Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Office de la culture, monuments historiques	31.05.2012
*TG	Kreuzlingen	Parc du Dreispitz, planification d'un hôtel de ville	Service des monuments historiques du canton de Thurgovie	08.06.2012
SG	Saint-Gall	Cathédrale, aménagement de la zone de l'autel	Service des monuments historiques de la ville de Saint-Gall / Office de la culture du canton de Saint-Gall, monuments historiques	20.08.2012
SG	Flums	Protection de l'ancien quartier ouvrier du Neudorf	Office de la culture du canton de Saint-Gall, monuments historiques	19.09.2012
*LU	Lucerne	Jardin du glacier, étude de faisabilité – demande préalable	Département des constructions, de l'environnement et de l'économie du canton de Lucerne, division de l'aménagement du territoire	09.10.2012
SG	Grabs	Château de Werdenberg, rénovation des toilettes au Rosstall et construction d'un nouveau bâtiment de réception dans la cour du château	Office de la culture du canton de Saint-Gall, monuments historiques	02.11.2012
*SG	Saint-Gall	Antenne de téléphonie mobile Goliathgasse 28	Département des constructions du canton de Saint-Gall, service juridique	21.12.2012

* Expertises réalisées en commun avec la CFNP

Il paraît indiqué de placer ici quelques considérations à propos d'une expertise :

Les problèmes auxquels la commission se voit confrontée lors de l'établissement de ses expertises couvrent sur l'année un champ très large. Les sujets vont du site archéologique au monument récent, de l'ouvrage d'ingénieur à la décoration artistique d'espaces intérieurs, de la prise en compte de valeurs architecturales à l'évaluation de mesures de restauration. Si elle constitue un défi pour nos experts, une telle diversité contribue à rendre plus gratifiant le travail de notre commission. Approfondir les questions posées permet d'ouvrir de nouveaux horizons et il peut arriver que le travail sur des objets peu connus permette de tirer des enseignements de portée générale. L'exemple de la petite église classée de Crans-près-Céligny VD, où de lourds travaux de rénovation étaient prévus, a permis à la commission de vérifier le bien-fondé de cette constatation. Le cas a ceci de remarquable que les mesures prévues concernaient le décor intérieur pour lequel le maître d'œuvre n'avait pas grande estime.

Cette petite construction datant de la fin du 15^e - début du 16^e siècle a connu diverses transformations, et notamment à la fin du 19^e siècle. Les derniers travaux, la réhabilitation de l'intérieur, réalisés en 1936 sous la direction de l'architecte Jean Falconnier s'inspiraient du concept d'œuvre d'art total ; la nef et le chœur ont été entièrement peints et le plafond à caissons a reçu une décoration faite de symboles de la foi chrétienne. Jean van Berchem (1902-1992) le peintre avait trouvé sa voie en entrant dans le « groupe de Saint-Luc » fondé en 1919 et en travaillant plus tard dans le cercle des artistes qui œuvraient au renouveau de l'art sacré; ce cénacle réunissait des personnalités comme Maurice Denis, Alexandre Cingria, Marcel Poncet, Emilio Beretta, Gino Severini et d'autres. Certes, la décoration intérieure et ses couleurs vives, le style de représentation figurée typique des années 1930, la richesse de la symbolique chrétienne dans le prolongement de la tradition symboliste, inhabituelle dans les régions protestantes, tout cela peut paraître insolite et même étrange au premier regard. Mais c'est précisément dans cette étrangeté, cette altérité - dans la gageure réussie que constitue cette petite œuvre d'art globale presque entièrement préservée - que la commission a vu et voit la valeur particulière de cet intérieur d'église. Dès lors son avis est qu'il convient de la sauvegarder et de la protéger. Cet ouvrage n'avait pas échappé aux recherches des spécialistes et des connaisseurs. Nous espérons que par ses recommandations claires, la CFMH aura contribué à la remise en état appropriée de ce petit joyau et au-delà de cet exemple, qu'elle aura ouvert les yeux et la sensibilité du public aux œuvres de la période du renouveau de l'art sacré dans la première moitié du 20^e siècle.

À la fin de l'année, les expertises suivantes étaient en cours :

Ct.	Commune	Objet	À l'intention de
SG	Sargans	Château de Sargans, étude de faisabilité des rénovations	Office fédéral de la culture, section Patrimoine culturel et monuments historiques / Office de la culture du canton de Saint-Gall, monuments historiques
VD	Morges	Projet de parking souterrain sous les quais – rapport de la Section archéologie cantonale, Etude géotechnique	Service immeubles, patrimoine et logistique du canton de Vaud, Section archéologie cantonale
VD	Lausanne	Château cantonal Saint-Maire, études d'intervention / travaux de restauration	Service immeubles, patrimoine et logistique du canton de Vaud, Section monuments et sites
*NW	Ennetbürgen und Stansstad	Bürgenstock, révision du plan d'aménagement 2012	Direction des constructions du canton de Nidwald, service de la protection de la nature et du paysage
*SZ	Freienbach	Île Ufenau, travaux de rénovation du restaurant et des infrastructures – demande préliminaire	Office de l'aménagement du territoire du canton de Schwyz
GR	Val Müstair	Kloster St. Johann Müstair, délocalisation (partielle) de l'exploitation agricole	Office fédéral de la culture, section Patrimoine culturel et monuments historiques
*TG	Weinfelden	Restaurant « zum Trauben » et aménagement du « Rössli-Felsen »	Office des monuments historiques du canton de Thurgovie

ZG	Oberägeri	Classement de la maison jumelée au Bachweg 5 / Hauptstrasse 9	Tribunal administratif du canton de Zoug
ZG	Oberägeri	Classement de la maison de la Hauptstrasse 2 (anciennement Gasthaus Ochsen)	Tribunal administratif du canton de Zoug

* Expertises réalisées en commun avec la CFNP

5. Autres prises de position

La CFMH a élaboré en 2012 la prise de position suivante :

Objet	A l'intention de	Terminé le
Stratégie énergétique 2050, ouverture de la procédure de consultation, consultation des offices	Office fédéral de l'énergie	31.07.2012

6. Inventaires

Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)

(Bundesinventar der schützenswerten Ortsbilder der Schweiz von nationaler Bedeutung / Inventario degli insediamenti svizzeri da proteggere)

Au cours de l'année 2012, le Conseil fédéral a mis en vigueur les modifications apportées à l'ISOS dans plusieurs cantons, Berne et Soleure dans un premier temps (1^{er} mai 2012), puis Saint-Gall, Vaud et Zurich en fin d'année (1^{er} décembre 2012). L'ISOS dans le canton de Saint-Gall a en outre été entièrement mis à jour et l'actualisation de l'inventaire s'est poursuivie dans les cantons de Zurich - les régions de Zürichsee et du Knonauseramt - et de Vaud - le district du Jura-Nord Vaudois. La révision des autres régions de ces deux cantons, à l'exception des deux chefs-lieux, est actuellement en cours et devrait être terminée à la fin 2013. L'actualisation des villes de Lausanne et de Zurich est quant à elle prévue pour 2014-2015.

L'année 2012 a également vu la parution de quatre volumes ISOS. Le volume portant sur le canton de Bâle-Ville a été publié au printemps ; l'ouvrage concernant Bern Unteres Emmental est paru en été ; le canton de Soleure a enfin fait l'objet d'un volume double, publié au cours de l'automne. Les travaux préparatoires en vue de la publication des premiers ouvrages portant sur les cantons de Saint-Gall, de Vaud et de Zurich ont également été réalisés. Ces volumes paraîtront au cours de l'année 2013.

En décembre, l'OFC a publié une « Recommandation pour la prise en considération des inventaires fédéraux au sens de l'article 5 LPN dans les plans directeurs et les plans d'affectation ». Cette recommandation, qui s'appuie sur l'arrêt du Tribunal fédéral du 1^{er} avril 2009 concernant l'affaire Rüti (ATE 135 II 209), précise l'obligation de tenir compte des inventaires fédéraux dans l'accomplissement des tâches fédérales, mais également dans l'exécution des tâches cantonales et communales. A cette occasion, une expertise juridique intitulée „Zur Bedeutung des Bundesgerichtsentscheides Rüti (BGE 135 II 209) für das ISOS und das IVS“ a également été publiée. Ces documents sont en tout temps accessibles sur le site Internet de l'ISOS.

Un événement d'ordre privé enfin, une fois n'est pas coutume : Marcia Haldemann, directrice de l'ISOS depuis 2010, a donné naissance, en fin d'année, à une petite fille. Nous profitons de l'occasion pour lui transmettre nos félicitations les plus chaleureuses. Elle a été temporairement remplacée à la direction du projet par Benoît Dubosson.

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

(Bundesinventar der historischen Verkehrswege der Schweiz / L'inventario federale delle vie di comunicazione storiche della Svizzera)

Pour ce qui concerne les voies de communication historiques, l'année 2012 a été placée sous le signe d'une hausse marquée et réjouissante des demandes d'aides financières au sens de l'art. 13 LPN de la part des cantons souhaitant financer des mesures dans le domaine. Avec son spécialiste externe du dossier, l'OFROU a mis sur pied des ateliers à l'intention des responsables des services spécialisés cantonaux au sens de l'art. 25, al. 2, LPN. Les représentants des cantons ont pu ainsi recevoir individuellement une information complète sur les tâches fédérales et le rôle des cantons dans la protection des voies de communication historiques.

Le texte mentionné au sous-chapitre précédent (ISOS) et publié pendant l'année sous rapport, la « Recommandation pour la prise en considération des inventaires fédéraux au sens de l'article 5 LPN dans les plans directeurs et les plans d'affectation » ainsi que l'expertise juridique rédigée avec l'Office fédéral de la culture relative à la signification de la décision du Tribunal fédéral dans le cas Rüti (n'existe qu'en allemand) sont très importants pour la prise en compte de l'IVS dans la sauvegarde des voies historiques.

Les ressources de l'OFROU sont limitées ; une constatation particulièrement vraie quand on les met en regard de l'augmentation du nombre de projets concrets de remises en état déposés par les cantons. En 2012, il a fallu, dans une procédure OMC, remettre au concours le service de prestations du dossier IVS. Le bureau déjà titulaire a remporté la mise ; l'expérience qu'il a acquise au fil des années doit lui permettre de poursuivre sans rupture de continuité et à un haut niveau le travail qui lui est confié par l'OFROU.

7. Contacts et délégations de la CFMH

En 2012, la CFMH était représentées dans les commissions et organes suivants :

Commission/organe	Représentant la CFMH	En qualité de
Groupe de travail/Formation continue NIKE / OFC / ICOMOS	Peter Baumgartner	président du groupe de travail préparant les colloques
Fondation pour l'encouragement de la conservation du patrimoine bâti	Brigitte Frei-Heitz	membre du conseil de fondation
Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)	Renaud Bucher	membre du comité d'évaluation
Curatorium für Bauernhausforschung	Christian Renfer	membre du curatorium
Formation postgrade dans le domaine de la conservation et nouvelle affectation des monuments historiques à la HES de Berne, École supérieure de technique et d'architecture	Nott Caviezel	conseiller scientifique
Commission fédérale de la protection des biens culturels	Doris Warger	membre

Remarques sur les délégations

Groupe de travail Weiterbildung/Formation continue NIKE / BAK / ICOMOS

Les 2 et 3 novembre 2012, préparé de longue main et en présence d'une très nombreuse assistance, s'est tenu à Lausanne le colloque intitulé « Kulturgut in Bewegung, über Ortsgebundenheit und Ortswechsel » / « Patrimoine culturel en mouvement, immobile, mobile ou déplacé ».

Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)

Le comité d'évaluation n'a pas tenu séance pendant l'année faisant l'objet de ce rapport.

Curatorium für Bauernhausforschung

2012 a été consacré à l'achèvement du 34^e volume de l'ensemble de la série, le troisième consacré aux maisons paysannes du canton de Berne (« Tieferes Berner Mittelland »). Il est paru en 2013. Trois volumes viendront clore la série : Berner Jura/BE 4 (en cours de rédaction depuis 2012), Saint-Gall (parution prévue pour 2014) et Soleure (en chantier de 2014 à 2018). C'est à cette dernière date qu'est prévu l'achèvement de la publication des 37 volumes de la série.

Fondation pour l'encouragement de la conservation du patrimoine bâti

On peut se renseigner sur les activités de la fondation sur le site <http://www.stiftung-denkmalpflege.ch/>.

Délégations à des colloques

Répondant à une invitation amicale, le vice-président, Jacques Bujard, et le président de la commission ont pris part, le premier, à l'assemblée des membres d'ICOMOS Suisse à Lausanne et à La Sarraz les 11 et 12 mai et le second au colloque annuel de la CFNP qui se tenait les 5 et 6 septembre à Fribourg. Des membres de la commission ont également tenu des conférences au colloque de formation continue mentionné supra : Anne de Pury-Gysel, Enrico Riva (consultante et consultant), Peter Baumgartner, Karin Zaugg Zogg et Nott Caviezel.

Rencontre avec le Conseiller fédéral Alain Berset

Le 21 août 2012 le Conseiller fédéral Alain Berset a reçu le président et les deux vice-présidents de la CFMH. Il s'agissait pour eux d'exposer le travail et les méthodes de la CFMH et de faire comprendre au Conseil fédéral que si en général la protection des monuments historiques relevait de l'intérêt public, c'était encore plus vrai dans le cadre particulier du débat sur l'énergie. Le président a souligné l'importance majeure des inventaires fédéraux, les outils de travail de la commission, et fait part de sa préoccupation de voir que dans le débat autour d'énergie 2050, des sites bâtis précieux ne sont plus considérés comme monuments. Il a exprimé l'opinion de la commission, selon laquelle la notion d'intérêt public a la même importance, qu'elle s'applique aux intérêts de la protection du patrimoine et des monuments historiques ou à d'autres domaines. Le Conseiller fédéral Berset a indiqué, sans faire un procès d'intention à la commission, que prendre des positions rigides ne pouvait que desservir la cause du patrimoine. Il s'est montré très intéressé par la question des monuments historiques, considère comme importantes les activités de la CFMH et a émis le désir de participer à une de ses séances en 2013 ou ultérieurement.

8. Consultants

La commission est parfois tributaire de la collaboration de spécialistes externes quand elle est amenée à traiter de questions spécifiques pour lesquelles ses membres ordinaires ne possèdent pas de compétences suffisantes. Les consultants permanents choisis pour ces tâches sont associés au cas par cas à l'établissement des expertises ou d'autres prises de position de la commission. Les consultants permanents en 2012 :

Hans-Peter Bärtschi	Dr ès sciences techniques, arch. dipl. EPF/SIA	Patrimoine industriel et minier
Ernst Baumann	Ing. civil ETS/UTS	Physique et acoustique des constructions
Rudolf Bruhin	Expert en orgues	Orgues
Eugen Brühwiler	Prof. Dr ès sciences techniques, ing. civil EPF/SIA	Statique des constructions
Guido Hager	Architecte paysagiste FSAP	Conservation des jardins
Anne de Pury-Gysel	Dr ès lettres, archéologue	Archéologie romaine
Lukas Högl	Dr ès sciences techniques, arch. dipl. EPFZ	Fortifications et châteaux forts

Paul Raschle	Dr ès sciences naturelles, biologiste	Biologie
Enrico Riva	Prof. Dr en droit	Questions juridiques
Stefan Trümpler	Dr ès lettres, historien de l'art	Vitrail

Nous aimerions adresser des remerciements tout particuliers à M. Rudolf Bruhin qui a été le consultant de la CFMH pour la conservation des orgues. Doué d'un savoir encyclopédique et d'un don exceptionnel pour les langues, il a œuvré aux quatre coins du pays depuis 1988. Il s'est retiré à la fin de 2012, atteint par la limite d'âge, au terme de 25 années d'un engagement infatigable et couronné de succès en faveur de la préservation et de l'entretien des orgues historiques. La CFMH lui souhaite une heureuse retraite!

Nous remercions aussi de leur collaboration les deux experts, M. Johannes Stückelberger, historien de l'art et professeur d'esthétique des religions à la faculté de théologie de l'Université de Berne, et M. Hans R. Schneider, professeur d'ingénierie civile et responsable du service de géotechnique à la Haute école de Rapperswil.

9. Collaboration avec la CFNP, l'OFC et l'OFROU

Comme ce fut le cas ces dernières années, les contacts et la collaboration avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage, en particulier avec son président Herbert Bühl et son secrétaire Fredi Guggisberg, ont été très étroits en 2012. Sept expertises et préavis ont concerné les deux commissions. Une délégation regroupant des membres de l'une et de l'autre prépare des rapports communs, ce qui permet de réunir en un seul document les points de vue spécifiques à chacune d'elles. Karin Zaugg Zogg est membre des deux commissions. Le président de la CFMH est invité régulièrement à la réunion annuelle de la CFNP et les deux secrétariats participent également aux séances de l'autre commission. Nous adressons ici des remerciements particuliers à Herbert Bühl, président de la CFNP et au secrétaire de la commission Fredi Guggisberg pour la qualité de la collaboration avec la CFMH.

La CFMH a travaillé également en collaboration étroite avec la section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'OFC. On ne peut que remercier le chef de section, Oliver Martin d'avoir pris part aux séances de la commission où il a pu amener le savoir et les expériences de la section et s'informer de première main sur les discussions menées au sein de la commission. Quand le besoin s'en fait sentir, des échanges directs ont lieu entre le président de la commission, la secrétaire de la commission et le chef de section ou les collaborateurs de l'OFC en charge des affaires concernées.

Le même climat de collaboration agréable avec l'administration fédérale s'étend également à d'autres offices. Mentionnons en particulier les bons contacts avec Hans Peter Kistler, en charge de l'IVS auprès de l'Office fédéral des routes.

Berne, le 16 mai 2013

Commission fédérale des monuments historiques

Nott Caviezel
Président

Vanessa Achermann
Secrétaire